

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du jeudi 2 juin 2022

**LES AMIS D'EVENOS - 263 Chemin de la Bérenguière 83330 EVENOS -
SIREN 902 116 227**

Le jeudi 2 juin 2022 à 18h30, les membres de l'association Les Amis d'Evenos se sont réunis à la salle communale Saturne de Sainte Anne d'Evenos en Assemblée Générale Ordinaire.

Etaient présents : Matthieu Simonnet, William Domingues, Sandrine Novasik, Magali Le Reste, Sébastien Zanardi et François Ferré.

L'Assemblée était présidée par Matthieu Simonnet, président de l'association. Il était assisté d'une secrétaire de séance, Sandrine Novasik, secrétaire de l'association.

Aucun quorum minimum n'étant fixé, l'Assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 10 des statuts.

L'ordre du jour a été rappelé par le Président :

- Rapport moral par le président
- Rapport d'activités par la secrétaire
- Rapport financier par le trésorier
- Renouvellement des mandats de membres du Conseil d'Administration
- Questions et informations diverses

Il a été fait lecture des différents rapports annexés au procès verbal, et le président de séance a mis aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

Rapport moral: l'Assemblée Générale adopte la délibération à l'unanimité.

Rapport d'activités: l'Assemblée Générale adopte la délibération à l'unanimité.

Rapport financier: l'Assemblée Générale adopte la délibération à l'unanimité.

Renouvellement des mandats de membres du Conseil d'Administration : l'Assemblée renouvelle Matthieu Simonnet, William Domingues, Sandrine Novasik, Magali Le Reste en qualité de membres du Conseil d'Administration, et accueille François Ferré en qualité de nouveau membre du Conseil d'administration.

Ceux-ci exerceront leur fonction conformément aux statuts pour une durée d'un an.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

Concernant le tarif relativement élevé des assurances prises pour l'association, il a été conclu de se renseigner auprès d'autres organismes pour en faire baisser le coût.

Informations diverses

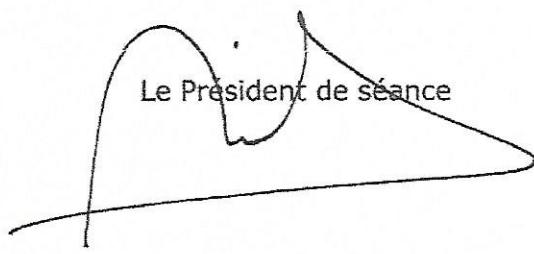
Conformément à l'article 13 des statuts de l'association, le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un bureau composé d'un(e) président(e), d'un(e) trésorier(e) et d'un(e) secrétaire.

Conformément à l'article 7 des statuts de l'association, le Conseil d'Administration fixera le montant de la cotisation pour l'année 2022.

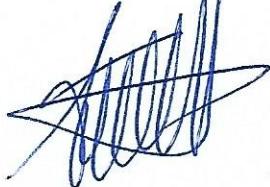
L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h28

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

A Evenos, le 24 juillet 2022



Le Président de séance



Le Secrétaire de séance